



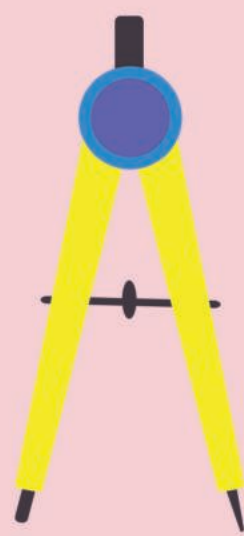
SCHOULBUET



A



2025/2026



Administration
Communale de
Lorentzweiler



Ce bulletin est à garder précieusement
pendant l'année scolaire 2025/2026

www.lorentzweiler.lu
www.portal.education.lu/lorentzweiler

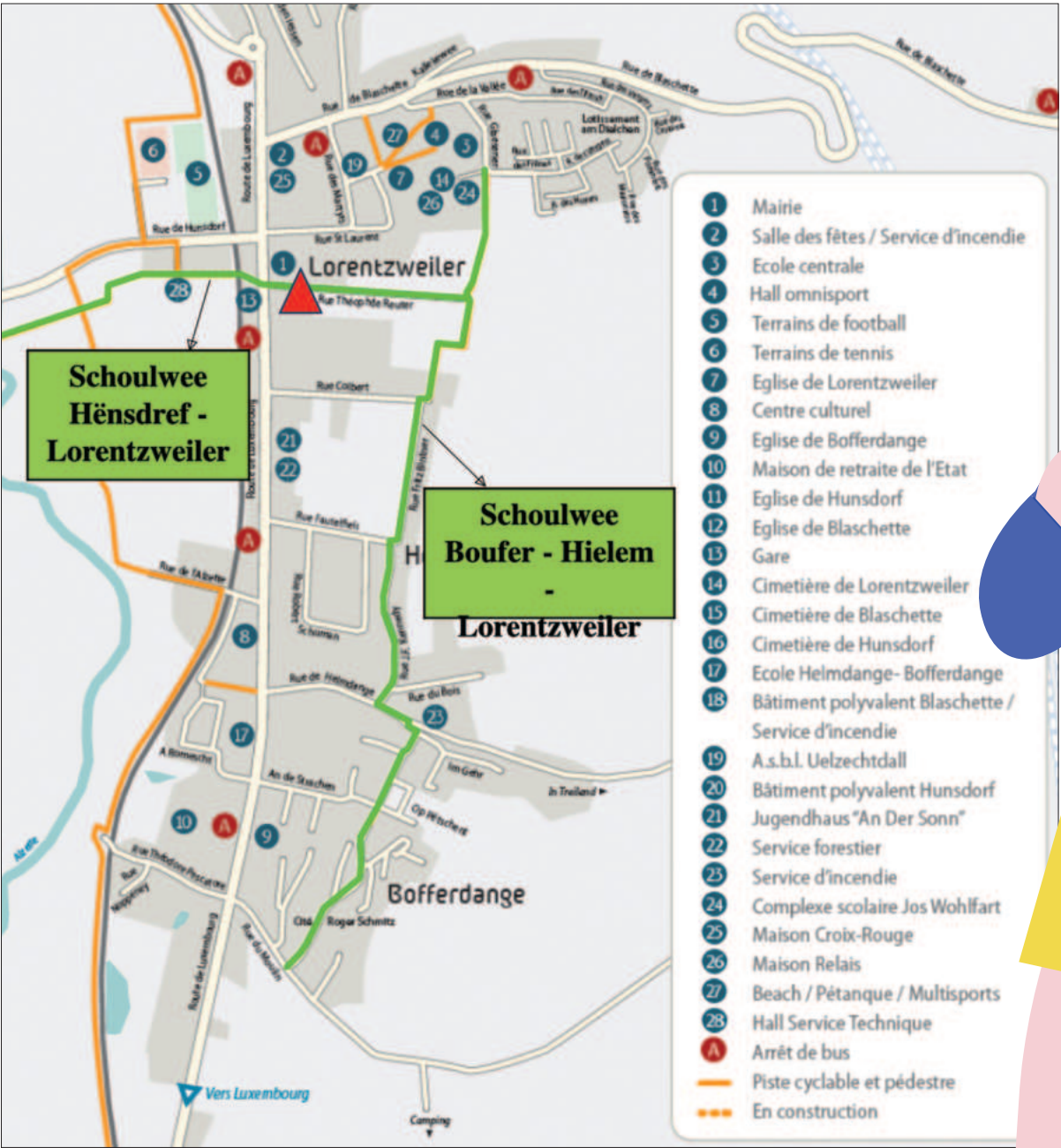
Ecole Fondamentale
Lorentzweiler

De séchere Schoulwee

Zou Fouss oder mam Vëlo an d'Schoul

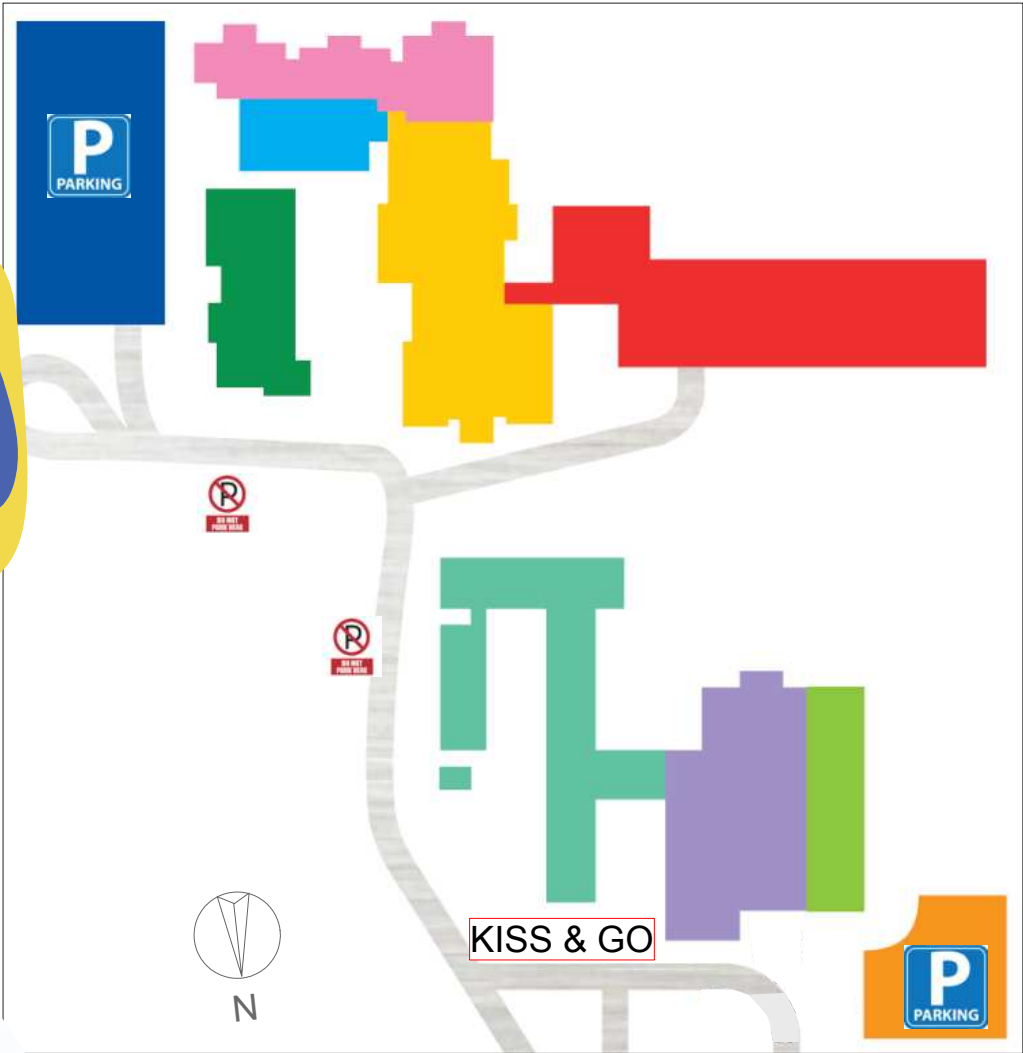
- Encouragéiert Äert Kand zu Fouss, mam Vëlo oder Bus an d'Schoul ze kommen
- Et sinn 1,8 km vu Boufer respektiv 1,3 km vun Hielem bis an de Schoulhaff
- Vun Hënsdref sinn et 1,2 km bis an de Schoulhaff
- Dat schount d'Natur an ass gesond fir Äert Kand.

Merci fir Äer Kooperatioun!



Parking / Shared Space / Schoulkomplex

- Fir d'Sécherheet vun de Kanner ze garantéieren, bidden mir lech déi ausgeschëldert Parkingen bei der Schoul ze benotzen fir dass de Schoulbus d'Kanner op direktem Wee kann op hiert Ziel bréngen. Liest och d'Säit 9 «Trajet vers l'école».
- D'Anhale vun de Verkéiersregelen gëtt regelméisseg vun den Agenten vum Service de proximité kontrolléiert.
- Am Sënn vun der Nohaltegkeet soll Äert Kand de Schoulbus, deen duerch déi ganz Gemeng fiert, huelen.
- Fir d'Verkéisberouegung ass aktuell ronderëm d'Schoul e Shared Space installéiert ginn.



La rentrée des classes 2025

1. Reprise des cours

Le lundi, 15 septembre 2025, jour de la reprise des classes, l'accueil aura lieu à 7.55 heures respectivement à 08.05 heures (cycle 1) et les élèves sont à congédier à la fin des cours.

Tous les services de la Maison Relais, le restaurant ainsi que le transport scolaire fonctionneront normalement à partir du premier jour de classe.

2. Précoce C 1.0

L'inscription de votre enfant à l'éducation précoce est facultative et se fait en printemps avant le commencement de l'année scolaire. Les parents des enfants concernés reçoivent un courrier contenant un formulaire d'inscription de la part de l'administration communale. Une fois inscrit, la fréquentation devrait se faire d'une façon régulière suivant l'horaire choisi. Seulement les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans le 1er septembre de l'année en cours sont admissibles à l'éducation précoce.

Quels sont les avantages de la fréquentation de l'éducation précoce ? Les avantages d'un enfant fréquentant l'éducation précoce : Votre enfant apprend à communiquer et à jouer avec d'autres enfants (socialisation) ainsi qu'à s'exprimer en langue luxembourgeoise et à développer ses facultés créatrices.

Dès l'âge de 4 ans, l'école est obligatoire. Votre enfant est inscrit d'office à l'école qui correspond à votre lieu de résidence. Sont admissibles au cycle 1.1 tous les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans avant le 1er septembre de l'année en cours.



Répartition des classes

Précoce C 1.0

 **Complexe Jos Wohlfart**
10-12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

Nuszkowski Astrid
astrid.nuszkowski@education.lu

Toisul Jessica
jessica.toisul@education.lu

Weiler Danielle
T: 33 72 68 861
danielle.weiler@education.lu

Mathias Anne
anne.mathias@education.lu

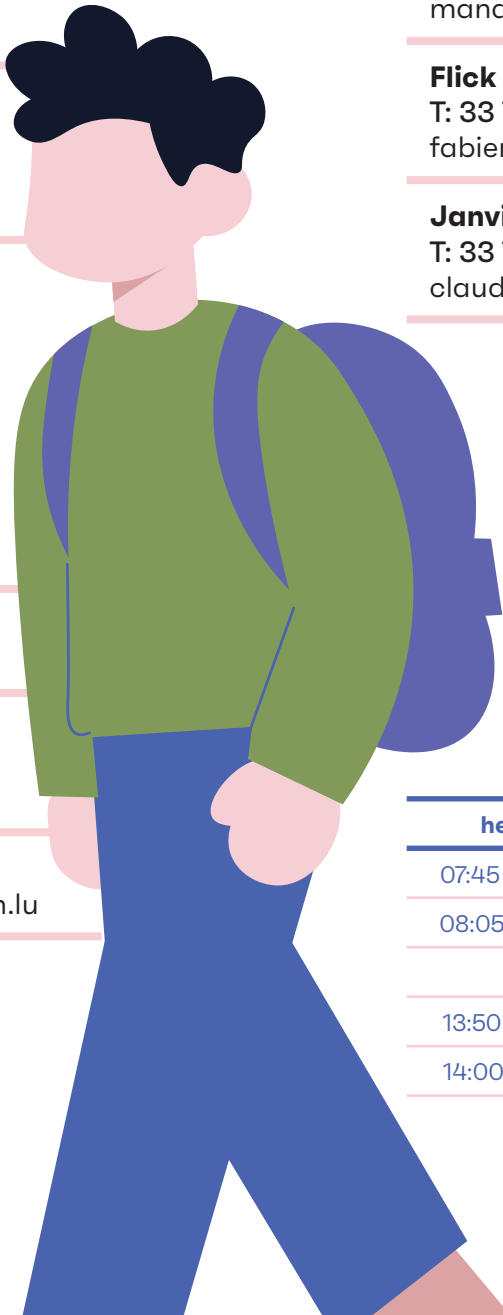
Weisgerber Mireille
T: 33 72 68 837
mireille.weisgerber@education.lu

Boquet Martine
martine.boquet@education.lu

Braun Séverine
severine.braun@education.lu

Doisy Sophie
T: 33 72 68 838
sophie.doisy@education.lu

Santos Quaresma Marta
marta.santosquaresma@education.lu



Préscolaire C1.1 - C1.2

 **Complexe Jos Wohlfart**
10-12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

Beffort Jill
T: 33 72 68 844
jill.beffort@education.lu

Schroeder Mandy
T: 33 72 68 844
mandy.schroeder@education.lu

Flick Fabienne
T: 33 72 68 860
fabienne.flick@education.lu

Janvier Claude
T: 33 72 68 858
claud.janvier@education.lu



Moes Lynn
T: 33 72 68 890
lynn.moes@education.lu

Rausch Vanessa
T: 33 72 68 849
vanessa.rausch@education.lu

Szturma Nicolas
T: 33 72 68 855
nicolas.szturma@education.lu

Postes surnuméraires

Boquet Martine

Morang Michèle

Philippe Sophie



Horaires & surveillances

heure	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07:45 - 08:05	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
08:05 - 12:00	cours	cours	cours	cours	cours
13:50 - 14:00	surveillance		surveillance		surveillance
14:00 - 15:45	cours		cours		cours

3. Cycles 2 – 4 : enseignement fondamental



Cycle - 2

Cycle 2.1

Blum Laura
T: 33 72 68 873
laura.blum@education.lu

Goethals Anne
T: 33 72 68 873
anne.goethals@education.lu

Ducamp Valérie
T: 33 76 68 853
valerie.ducamp@education.lu

Weber Claire
T: 33 72 68 853
claire.weber@education.lu

Grandgenet Romy
T: 33 72 68 859
romy.grandgenet@education.lu

Jegen Véronique
T: 33 72 68 846
veronique.jegen@education.lu

Cycle 2.2

Muller Joëlle
T: 33 72 68 867
joelle.muller@education.lu

Vilela Daniela
T: 33 72 68 867
daniela.vilela@education.lu

Nanquette Cathia
T: 33 72 68 865
cathia.nanquette@education.lu

Jegen Nadine
T: 33 72 68 852
nadine.jegen@education.lu

Schoellen Frank
T: 33 72 68 852
frank.schoellen@education.lu

Cycle - 3

Cycle 3.1

Centrone-Schmit Yvette
T: 33 72 68 871
yvette.schmit@education.lu

Reinesch Corine
T: 33 72 68 871
corine.reinesch@education.lu

Rohner Myriam
T: 33 72 68 862
myriam.rohner@education.lu

Steffen Nadine
T: 33 72 68 862
nadine.steffen@lorentzweiler.lu

Jeitz Dominique
T: 33 72 68 848
dominique.jeitz@education.lu

Cycle 3.2

Regenwetter Pit
T: 33 72 68 847
pit.regenwetter@education.lu

Schmitz Saskia
T: 33 72 68 847
saskia.schmitz@education.lu

Dias Nunes Darcy
T: 33 72 68 870
darcy.diasnunes@education.lu

Cycle - 4

Thill Sarah (classe mixte 4.1 + 4.2)
T: 33 72 68 854
sthill18@education.lu

Olinger Michèle
T: 33 72 68 874
michele.olinger@education.lu

Jadoul Ruben
T: 33 72 68 869
ruben.jadoul@education.lu

Cycle 4.2

Da Silva Barbara
T: 33 72 68 872
barbara.dasilva@education.lu

Pereira Melissa
T: 33 72 68 850
melissa.pereira@education.lu

Accueil

Bruck Cindy

Tom Konen

Postes surnuméraires

Berchem Lynn

Björn Molitor

Sarah Rüsing

Annette Wiance

Autres intervenants

i-CN

Thimmesch Carlo
carlo.thimmesch@ifen.lu

Förderteam

Carvalho Dos Santos Matthieu
membre de l'équipe ESEB
matthieu.carvalhodossantos@education.lu

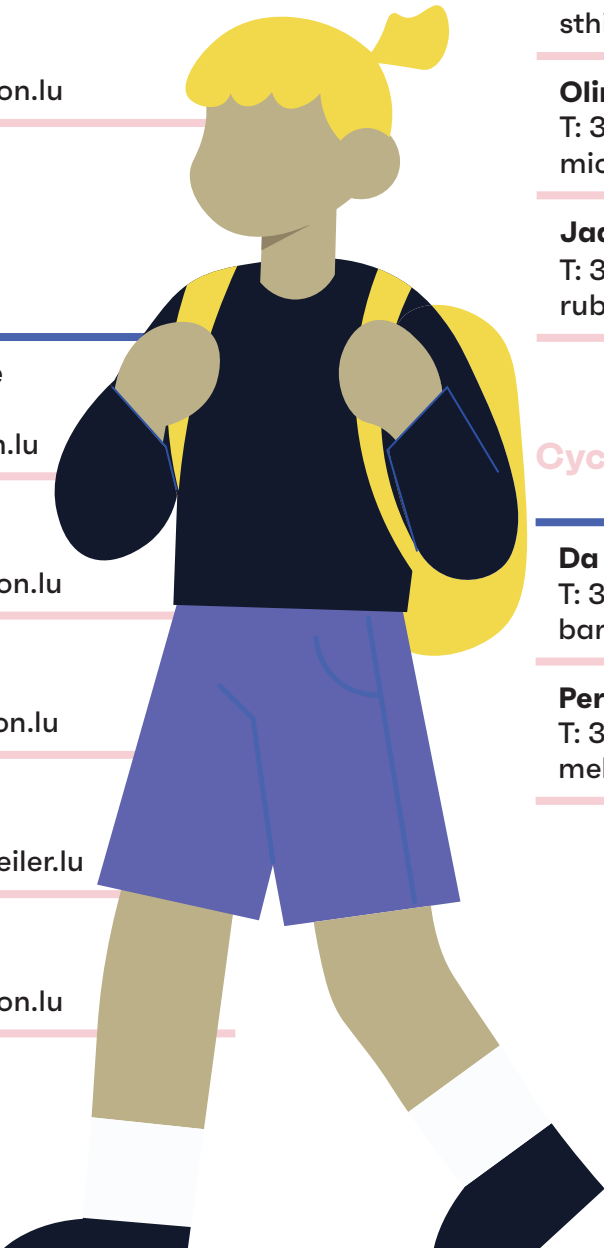
Faber Brigitte
I-EBS et coordinatrice de l'équipe ESEB
brigitte.faber@education.lu

Muller Jil
membre de l'équipe ESEB
jil.muller@education.lu

Santos Quaresma Marta
membre de l'équipe ESEB
marta.santosquaresma@education.lu

Schummer Lynn
membre de l'équipe ESEB
lynn.schummer@education.lu

Wojsischowski Steve
Membre de l'équipe ESEB
steve.wojsischowski@education.lu



Horaires et surveillances

heure	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07:35-07:55	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
07:55-10:05	cours	cours	cours	cours	cours
10:05-10:20	récréation	récréation	récréation	récréation	récréation
10:20-12:05	cours	cours	cours	cours	cours
12:05-12:15	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
13:50-14:00	surveillance		surveillance		surveillance
14:00-15:50	cours		cours		cours
15:50-16:10	surveillance		surveillance		surveillance

4. L'équipe pédagogique au centre de l'école fondamentale

Une tâche orientée vers l'avenir : Les i-CN (instituteurs spécialisés en compétences numériques) à l'école fondamentale.

Depuis la rentrée 2020, M. Carlo Thimmesch accompagne et soutient notre école en tant qu'instituteur spécialisé en compétences numériques. Sa mission est de conseiller l'école dans la conception et la mise en pratique d'un enseignement et d'un apprentissage se basant sur l'utilisation de technologies numériques et favorisant le développement de compétences clés en lien avec les médias et ces technologies.

D'une manière très concrète, l'i-CN collabore avec le personnel enseignant afin de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages aux et par les médias.

Eine zukunftsorientierte Aufgabe: Einsatz des i-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques, Medienberater) in der Grundschule.

Seit Beginn des Schuljahres 2020 begleitet und unterstützt Herr Carlo Thimmesch unsere Schule als i-CN und berät uns beim sicheren, kreativen und verantwortungsvollen Umgang mit den digitalen Medien.

Der Medienberater arbeitet auf ganz praktische Art und Weise mit dem Lehrerteam zusammen, um gemeinsam innovative und zukunftsweisende pädagogische Praktiken zu entwickeln und in den Schulalltag einzuführen

carlo.thimmesch@ifen.lu



5. Trajet vers l'école

L'administration communale a mis en place un service de ramassage scolaire coûteux. Elle sollicite vivement les parents à inciter leurs enfants à emprunter le bus scolaire et d'éviter ainsi le transport individuel provoquant des situations dangereuses devant les bâtiments scolaires.

Les enfants se rendant à l'école par le bus scolaire doivent se conformer aux ordres du chauffeur de bus et des surveillantes du transport scolaire. En cas d'inconduite les enfants fautifs pourront être exclus du transport scolaire. Les arrêts de bus sont équipés d'abris pour protéger les enfants des intempéries. Les parents seront tenus d'instruire les enfants afin qu'ils respectent les installations mises à leur disposition.

Les parents sont aussi tenus responsables des dégâts causés aux abris par leurs enfants. Les réparations éventuelles sont à charge des parents.

Les parents des élèves du cycle 1 devront reprendre leurs enfants à l'arrêt de bus. Les enfants pourront rentrer seuls ou avec des frères et sœurs uniquement si les parents ont signé une autorisation écrite. En cas d'absence des parents ou du responsable, l'enfant sera ramené au campus scolaire et déposé à la Maison Relais.

Surveillantes pour le transport scolaire et trajets vers cours sportifs (Pedibus) :

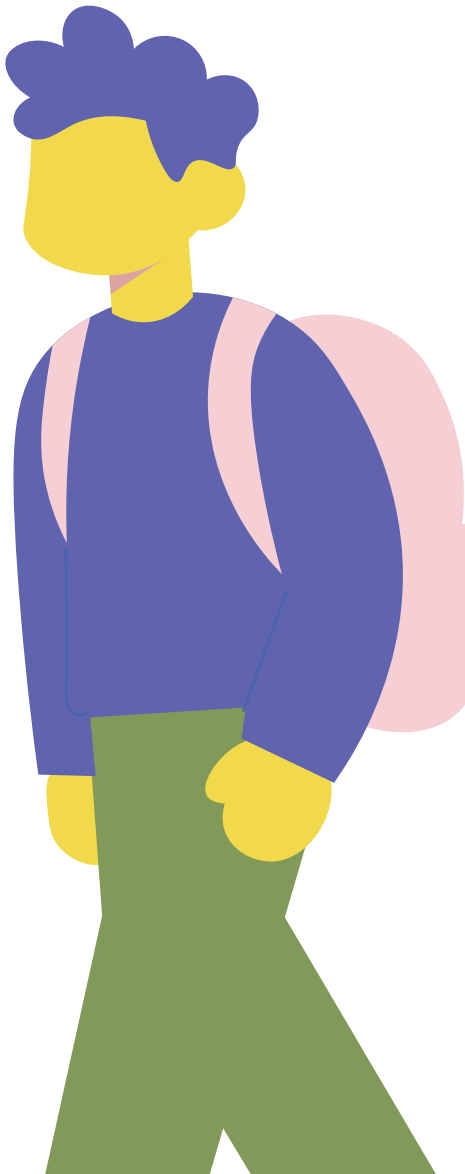
- FRISCH-KLEPPER Nadine
- DOS REIS DIAS COMPARETTO Benedetta

Pour des raisons écologiques et de santé, les enseignants conseillent fortement aux parents de promouvoir le déplacement à l'école à pied, à vélo ou en bus scolaire (**voir aussi p. 2 et 3**).

L'administration communale a aménagé une zone « **KISS & GO** » afin de garantir la sécurité de tous les élèves dans l'enceinte du complexe scolaire au besoin des parents amenant néanmoins leurs enfants en voiture privée.

Un parvis spécial a été aménagé près de l'école centrale qui permet aux parents d'arrêter brièvement leur voiture – **laisser sortir l'enfant** – et de repartir dans la direction indiquée. Le stationnement dans cette zone est strictement interdit.

Si un enfant a raté le bus après les cours, les parents en seront informés (dans la mesure du possible) et seront priés de venir chercher leur enfant à la Maison Relais.



6. Crèche et Maison Relais

Crèche Zwergenhaus



12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

Exploitant

Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'administration communale.

Groupes

- 4 groupes avec des enfants de 2 mois à 2 ans
- 4 groupes avec des enfants de 18 mois à 4 ans

Heures d'ouverture

du lundi au vendredi
07h00 à 18h30

Fermeture du 20.12.2025-04.01.2026 inclus
Fermeture du 01.08.2026-16.08.2026 inclus

Responsable de la crèche

SPELTZ Laura
T: 26 33 68-1
laura.speltz@croix-rouge.lu

Groupe 0-2 ans

BRÜCK Noémie (Responsable)
GREGORIUS Kelly (Adjointe)
T: 26 33 68-1
noemie.bruck@croix-rouge.lu
kelly.gregorius@croix-rouge.lu

Groupe 2-4 ans

WEBER Krishelle (Responsable)
PEREIRA Andrea (Adjointe)
T: 26 33 68-1
krishelle.weber@croix-rouge.lu
andrea.pereira@croix-rouge.lu

Maison relais (Cycle 1)



10-12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler
T: 26 33 68-868

Maison relais (Cycles 2-4)



38, rue St. Laurent
L-7370 Lorentzweiler
T: 26 33 68-920

Exploitant

Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'administration communale. Destinée aux enfants de 3 à 12 ans (du cycle 1 au cycle 4).

Responsable

REUTER Fränz
Responsable Cycle 1 : **GRÜN Hendrik**
Responsable Cycle 2-4 : **CAMPOS Andreia**

Secrétaire :

LAMPERTZ Martine
T: 26 33 68-920
relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi
07h00 – 19h00
en dehors des heures scolaires.

Fermeture du 20.12.2025-04.01.2026 inclus
Fermeture du 03.08.2026-16.08.2026 inclus.

Le restaurant scolaire de la Maison Relais fonctionnera tous les jours du lundi au vendredi pendant la pause de midi.

Pour les inscriptions et des questions supplémentaires, veuillez vous adresser à la Maison Relais T: 26 33 68-920.

Le menu du restaurant scolaire peut être consulté sur le site internet :

www.croix-rouge.lu/fr/service/maisons-relais-creches/mr-lorentzweiler

Chèque-service accueil Gutscheine für Kinderbetreuung

Le contrat d'adhésion au Chèque-Service Accueil s'adresse aux enfants dès naissance et jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental. Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez contacter

Administration communale
Bureau de la population
T: 33 72 68 - 701
population@lorentzweiler.lu
87, route de Luxembourg
L-7373 Lorentzweiler

Der Vertrag für die Chèque-Service Accueil richtet sich an alle Kinder von Geburt an bis zum Ende der Grundschule. Für weitere Informationen, wenden Sie sich bitte an

Gemeindeverwaltung
Bürgeramt
T: 33 72 68 - 701
population@lorentzweiler.lu
87, route de Luxembourg
L-7373 Lorentzweiler

7. LASEP

Horaire

Pour tout renseignement veuillez vous adresser à :

Pit REGENWETTER
pit.regenwetter@education.lu

8. La Bicherkabinn à Lorentzweiler

Dans cette ancienne cabine téléphonique, vous pouvez choisir et emmener un livre qui vous intéresse et vous pourrez remettre un livre dont vous n'avez plus besoin.

Die Bücherkabine in Lorentzweiler

In dieser ehemaligen Telefonzelle können Sie sich ein Buch aussuchen und mitnehmen und ein Buch, das Sie nicht mehr brauchen, dort hineinstellen.



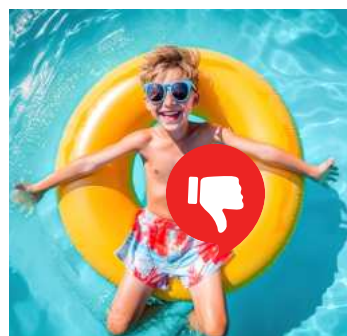
GUIDE PRATIQUE



FR - Pour garantir une qualité d'eau hygiénique irréprochable, le ministère de la Santé recommande des maillots de bain adaptés. Les shorts ainsi que les maillots de bain avec des décorations supplémentaires sont interdits.

DE - Um eine hygienisch einwandfreie Wasserqualität zu gewährleisten, empfiehlt das Gesundheitsministerium eng anliegende Badeanzüge. Shorts sowie Badeanzüge mit zusätzlichen Verzierungen sind verboten.

EN - To ensure hygienic water quality, the Ministry of Health recommends tight-fitting swimwear. Shorts and swimwear with extra decoration are not permitted.



FR - Pour éviter les blessures et garantir la sécurité, les bijoux tels que les bracelets, montres, boucles d'oreilles, colliers, etc. ne sont pas autorisés.

DE - Um Verletzungen zu vermeiden und die Sicherheit zu gewährleisten, sind Schmuckstücke wie Armbänder, Uhren, Ohringe, Ketten usw. nicht gestattet.

EN - To prevent injuries and ensure safety, jewelry such as bracelets, watches, earrings, necklaces, etc. is not allowed.



FR - Wir empfehlen auch auf hautnahliegende Ohringe sowie Ohrstecker zu verzichten, dies um Verletzungen zu vermeiden.

DE - Nous recommandons de ne pas porter de boucles d'oreilles ou de clous d'oreilles même si ils sont près de la peau afin d'éviter les blessures.

EN - We also recommend avoiding earrings and studs that are close to the skin to avoid injuries.



FR - Les bonnets en tissu sont tolérés jusqu'au cycle 2.2. Nous recommandons néanmoins les bonnets en silicone ou en latex pour éviter que les cheveux longs ne gênent le visage.

DE - Stoffkappen sind bis zum Zyklus 2.2 erlaubt. Wir empfehlen jedoch Silikon- oder Latexbadekappen, um zu verhindern, dass lange Haare im Gesicht stören.

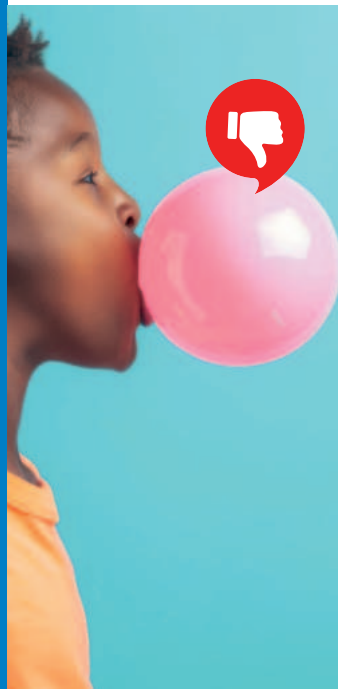
EN - Fabric caps are allowed up to cycle 2.2. However, we recommend silicone or latex swim caps to prevent long hair from getting in the face.



FR - Les lunettes de natation font également partie de la natation sportive. Les lunettes de plongée ne sont pas autorisées dans les cours de natation, car elles couvrent le nez et pourraient gêner l'apprentissage de la technique de respiration.

DE - Zum Schwimmsport gehört auch die Schwimmbrille. Taucherbrillen sind im Schwimmunterricht nicht erlaubt, da sie die Nase bedecken und das Erlernen der Atemtechnik stören könnten.

EN - Swimming goggles are also part of swimming. Diving goggles are not permitted in swimming lessons as they cover the nose and could interfere with learning the breathing technique.



FR - À l'extérieur - Les chewing-gums doivent être jetés à la poubelle avant d'entrer dans la piscine.

DE - Im Außenbereich - Kaugummis müssen vor Betreten des Schwimmbads im Mülleimer entsorgt werden.

EN - In the outdoor area - Chewing gum must be disposed of in the trash bin before entering the swimming pool.



FR - Dans les vestiaires
 ▶ Chaque enfant utilise un casier personnel où il range tous ses vêtements (y compris le gilet, le manteau, la veste, etc.).
 ▶ Les objets de valeur n'ont pas leur place dans la piscine et devraient être confiés au responsable de la classe. La PIDAL n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.

DE - In den Umkleiden
 ▶ Jedes Kind benutzt einen eigenen Kleiderschrank, in dem es seine gesamte Kleidung (inklusive Weste, Mantel, Jacke, usw.) unterbringt.
 ▶ Wertgegenstände haben im Schwimmbad nichts verloren und sollten dem Klassenverantwortlichen anvertraut werden. Die PIDAL übernimmt keine Verantwortung im Falle von Verlust oder Diebstahl von Wertgegenständen.

EN - In the changing Rooms
 ▶ Each child uses their own locker to store all their clothing (including vests, coats, jackets, etc.).
 ▶ Valuables have no place in the swimming pool and should be entrusted to the class supervisor. PIDAL takes no responsibility in case of loss or theft of valuables.



FR - Dans les douches

- ▶ Chaque enfant doit se laver de la tête aux pieds avec du savon et ensuite se rincer soigneusement (y compris les cheveux).
- ▶ Pour gagner du temps, les enfants devraient se savonner au milieu de la salle de douche afin que d'autres enfants puissent utiliser les douches.
- ▶ En quittant la piscine, les enfants doivent se rincer (y compris les cheveux) pour éliminer les produits de traitement de l'eau, comme le chlore. Pour éviter d'irriter la peau inutilement, il ne faut pas utiliser de savon.

DE - In den Duschen

- ▶ Jedes Kind muss sich von Kopf bis Fuß mit Seife waschen und danach gründlich abduschen (einschließlich der Haare).
- ▶ Um Zeit zu sparen, sollten die Kinder sich in der Mitte des Dusch raums einseifen, damit andere Kinder die Duschen benutzen können.



- ▶ Beim Verlassen des Schwimmbads sollten sich die Kinder abduschen (einschließlich der Haare), um die Wasseraufbereitungsmittel wie z.B. Chlor vom Körper zu entfernen. Um die Haut nicht unnötig zu reizen, sollte auf Seife verzichtet werden.

EN - In the showers

- ▶ Each child must wash from head to toe with soap and then rinse thoroughly (including hair).
- ▶ To save time, children should soap themselves in the middle of the shower room so that other children can use the showers.
- ▶ Upon leaving the swimming pool, the children should rinse off (including hair) to remove water treatment chemicals such as chlorine from their bodies. To avoid unnecessary skin irritation, soap should not be used.



PIDALpool

37, rue des Prés
L-7246 Helmsange

T. +352 33 91 72 – 1
F. +352 33 21 40
E. info@pidal.lu

www.pidal.lu

Follow us: [f](https://www.facebook.com/pidal.lu) / [i](https://www.instagram.com/pidal.lu) / [pidal.lu](https://www.pidal.lu)

10. Horaire transport scolaire

École Lorentzweiler C1-C4

Bus 1 - Aller	Matin	Après-midi
Hünsdorf, église	07:30	13:30
Hünsdorf, rue Alsbich	07:32	13:32
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:40	-
Helmdange, école	07:42	13:40
Bofferdange, Cité Roger Schmitz	07:44	13:45
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:50	13:52
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	07:55	13:55

Bus 1 - Retour	Matin	Après-midi
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Helmdange école	12:15	16:00
Bofferdange, Cité Roger Schmitz	12:20	16:05
Hunsdorf église	12:25	16:15
Hünsdorf, rue Alsbich	12:27	16:17

Helmdange

Les enfants habitant la partie inférieure de la rue de Helmdange et la rte de Luxembourg sont priés d'utiliser le bus 1.

Bus 2 Aller	Matin	Après-midi
Asselscheuer	07:27	13:30
Blaschette, rue du Grünewald	07:29	13:32
Blaschette, rue de Wormeldange	07:31	13:34
Blaschette, op Reilend	07:33	13:36
Blaschette, rue de Fischbach	07:35	13:38
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:40	-
Lorentzweiler, An der Kleck	07:42	13:43
Helmdange, rue Schumann	07:45	13:47
Lorentzweiler, rue Colbert	07:47	13:49
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:50	13:52
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	07:55	13:55

Bus 2 Retour	Matin	Après-midi
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Lorentzweiler, An der Kleck	12:12	15:57
Helmdange, rue Schumann	12:16	16:01
Lorentzweiler, rue Colbert	12:18	16:03
Blaschette, op Reilend	12:24	16:10
Blaschette, rue de Fischbach	12:26	16:12
Asselscheuer	12:29	16:14
Blaschette, rue du Grünewald	12:31	16:16
Blaschette, rue de Wormeldange	12:33	16:18

Helmdange

Les enfants habitant la partie supérieure de la rue de Helmdange, rue du Bois, Im Gehr et la rue J.F. Kennedy sont priés d'utiliser le bus 2.

11. Calendrier saison 2025-2026

L'année scolaire commence au Grand-Duché de Luxembourg le lundi 15 septembre 2025 et finit le mercredi 15 juillet 2026.

Le congé de la Toussaint commence le samedi 1 novembre 2025 et finit le dimanche 9 novembre 2025.

Les vacances de Noël commencent le samedi 20 décembre 2025 et finissent le dimanche 4 janvier 2026.

Le congé de Carnaval commence le samedi 14 février 2026 et finit le dimanche 22 février 2026.

Les vacances de Pâques commencent le samedi 28 mars 2026 et finissent le dimanche 12 avril 2026.

Jour férié légal du Lundi de Pâques : le lundi 6 avril 2026.

Jour férié légal pour le vendredi 1er mai 2026 : jour du travail.

12. Bicherbus

Helmdange
144, Route de Luxembourg - Jugendhaus
Mercredi 15h20 - 15h50

01.10.2025

22.10.2025

12.11.2025

03.12.2025

07.01.2026

28.01.2026

18.02.2026

Les nouvelles dates pour 2026 seront publiées dans le calendrier écologique. Déi weider Datumer fir 2026 ginn am ökologesche Kalenner publizéiert.

Jour férié légal de la Journée de l'Europe : le samedi 9 mai 2026.

Le congé de la Pentecôte commence le samedi 23 mai 2026 et finit le dimanche 30 mai 2026.

Jour férié légal pour lundi le 25 mai 2026 : Lundi de Pentecôte.

Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le mardi 23 juin 2026.

Les vacances d'été commencent le jeudi 16 juillet 2026 et finissent le lundi 14 septembre 2026.



13. Représentants, comités et commissions

Représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves à l'école a lieu tous les deux ans au mois d'octobre, à une date fixée par le président du comité d'école, ou à défaut, par le responsable d'école.

Le rôle principal des RPE, c'est d'être l'intermédiaire entre les parents d'élèves, le corps enseignant et la commune. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de notre école portal.education.lu/lorentzweiler

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école.

Selon la loi, il y a obligation d'organiser au moins trois réunions par année scolaire.

Comité d'école

Le comité d'école a les missions suivantes :

- élaborer une proposition d'organisation de l'école
- élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte
- déterminer les besoins en formation continue du personnel
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école
- approuver l'utilisation du matériel didactique

Chaque comité d'école est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus dont au moins deux tiers des instituteurs. Les membres du comité sont élus par et parmi les membres du personnel de l'école, avant la fin de l'année scolaire. Le ministre nomme le président d'école parmi les instituteurs membres du comité et sur proposition de ce dernier. La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de 5 années.

Membres du comité d'école

Jegen Nadine
T: 33 72 68 888
nadine.jegen@education.lu

Jegen Véronique
veronique.jegen@education.lu

Muller Joëlle
joelle.muller@education.lu

Regenwetter Pit
pit.regenwetter@education.lu

Reinesch Corine
corine.reinesch@education.lu

Schoellen Frank
frank.schoellen@education.lu

Szturma Nicolas
nicolas.szturma@education.lu

Wiance Annette
annette.wiance@education.lu



14. Absences et discipline

Interdiction des appareils électroniques

D’une façon générale, le personnel enseignant déconseille très fortement aux parents d’autoriser leurs enfants à apporter des appareils électroniques mobiles (téléphone mobile, smartwatch,...) ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d’une connectivité internet à l’école. En cas de besoin effectif, ces appareils électroniques doivent être impérativement éteints et doivent être rangés dans le cartable dans l’enceinte ET les alentours de l’école.

L’école décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou endommagement de l’appareil électronique mobile ou autre appareil similaire susceptible de disposer d’une connectivité internet.

Règles d’ordre interne à respecter par les élèves et les parents

a) Complexe Jos Wohlfart (cycle 1)

- 1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe.
- 2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
- 3. Lors de la surveillance, avant et après les cours, les enfants doivent rester impérativement à l’intérieur de la cour de récréation.
- 4. Il est interdit de circuler dans les salles de classe en dehors des heures de classe.
- 5. règlement dans la cour de récréation : bonhomme rouge : interdiction de circuler sur la pelouse, dans le sable et sur le toboggan. bonhomme vert : toute l’aire de jeu est accessible.
- 6. Le matériel de jeu se trouvant dans le hall n’est pas destiné à être utilisé avant et après les heures de classe.
- 7. respecter la nature et l’environnement : les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés.
- 8. respecter les ordres des enseignants.
- 9. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Jos Wohlfart sont des espaces non-fumeurs.
- 10. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l’intérieur du bâtiment Jos Wohlfart.

b) Bâtiment Ecole Fondamentale (cycles 2-4)

- 1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe.
- 2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
- 3. ne pas utiliser de vélos, rollers, kick-boards ... pendant les heures d’école.
- 4. ne pas ramener d’objets dangereux (couteaux de poche, pétards, laser- pointer ...) à l’école. Pendant les récréations il faut rester impérativement à l’intérieur de la cour de récréation. Il ne faut pas circuler dans les bâtiments scolaires.
- 5. respecter la nature et l’environnement : les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés.
- 6. respecter les ordres des enseignants.
- 7. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Ecole Centrale sont des espaces non-fumeurs.
- 8. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l’intérieur du bâtiment.

Chaque élève inscrit aux cycles 1-4 de l’enseignement fondamental est soumis à l’obligation scolaire. Les parents sont tenus à excuser leur enfant en cas d’absence. Même les parents des élèves, fréquentant l’éducation précoce non soumise à l’obligation scolaire, sont priés d’excuser leurs enfants en cas d’absence.

En cas d’absence, les parents sont priés d’informer l’enseignant en téléphonant en classe avant 8h15 heures.

Sont considérées en général comme excuses légitimes de l’absence de l’enfant : la maladie ou d’importants événements de famille.

En cas de maladie d’un enfant ne dépassant pas trois jours de classe ou en cas d’empêchement pour une raison valable de se rendre en classe, les parents sont tenus de prévenir aussitôt le titulaire de classe à l’école. L’élève remet, dès la première leçon de retour, une excuse écrite des parents, datée et signée, et ceci dans l’intérêt du contrôle des absences des enfants. (voir le modèle d’excuse à la page suivante).

Les élèves des cycles 1-4 profitent d’un cours de natation à la piscine de Walferdange (PIDAL). Une absence qui dépasse trois cours consécutifs de natation devra être excusée par un certificat médical. Une surveillance est assurée dans le bâtiment scolaire pour les enfants qui ne participent pas au cours de natation.

Le titulaire a le droit de refuser une excuse (inscription d’une absence excusée / non-excusee sur le bilan de l’enfant) et de demander un certificat médical.

L’avis téléphonique ne remplace pas l’excuse écrite qui est une pièce officielle indispensable que les enseignants sont tenus d’exiger après chaque absence.

A partir du 4e jour d’absence, un certificat médical est à présenter au titulaire de classe.

Des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande motivée et écrite des parents. Les dispenses sont accordées :
- par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d’école pour une durée ne dépassant pas 5 jours consécutifs.
- Sauf autorisation du ministre, l’ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Un certificat médical est à remettre obligatoirement au titulaire de classe en cas d’absence pour raisons médicales.

En cas de toute autre absence indispensable et nécessaire, une demande motivée est à remettre au président du comité d’école au plus tard 5 jours ouvrables avant l’absence.

Aucune dispense de fréquentation scolaire ne peut être accordée pour des voyages et excursions privés.

Pour des informations plus détaillées veuillez consulter la loi du 06 février 2009 sur l’enseignement fondamental (Mémorial A N° 20 du 16.02.2009).



Absence de votre enfant

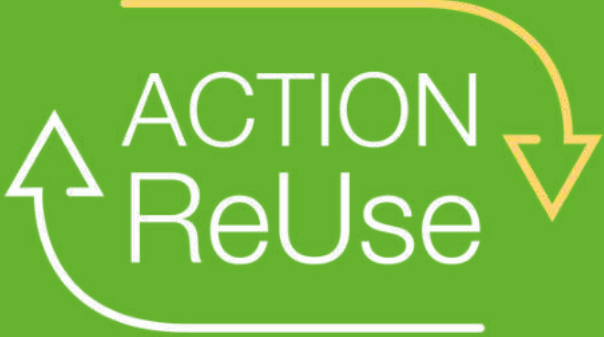
Au cas ou votre enfant ne peut pas fréquenter l'école, vous pouvez utiliser le modèle d'excuse suivant.

Ofwiesenheet vum ärem Kand

Am Fall wou äert Kand net um Schoulunterricht kann deelhuele, kennt dir dëse Modell vun Entschëllegung benotzen.

Excuse	
Nom de l'élève :	
Madame, Monsieur, Je soussigné(e) Signature	vous prie de bien vouloir excuser l'absence de mon enfant du _____ au _____ inclus à cause de _____ Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. _____, le _____ Lieu Date

Entschëllegung	
Numm vum Kand:	
Madame, Monsieur, Ech, Ënnerschrëft	biedenlech d'Ofwiesenheet vum mengem Kand vum _____ bis den _____ inclus wéinst _____ ze entschëllegen. Mat beschte Gréiss, _____, den _____ Uertschaft Datum



SCHOULSAACHEN /
AFFAIRES SCOLAIRES

Gëff dengen ale Schoulsaachen
een zweet Liewen!

*Donne une seconde vie à
tes anciennes affaires scolaires !*



Dës Aktioun leeft an all eise Ressourcenzenteren.
Cette action a lieu dans tous nos centres de ressources.



Mir, Psychomotoriker an Ergotherapeuten aus der Sektoun 2 vum „Centre pour le développement moteur“ (CDM) bekëmmen eis ëm Frëierkennung vu motoreschen Defiziter an sinn do fir d'motoresch Fäegkeeten bei den Kanner aus dem Cycle 1.2. ze ënnerstëtzen.

D'motoresch Fäegkeeten sinn eng wichteg Viraussetzung fir de schoulmoteschen Erausforderungen gewuess ze sinn.

D'Kollaboratioun mat den Elteren an dem ganzen Schoulpersonal ass och e wichtigen Deel vun eisem Handeln fir dem Kand eng Ënnerstëtzung ubidden ze kënnen. Nieft enger eventueller motorescher Förderung gëtt dem Kand seng Perséinlechkeetsentwécklung positiv ënnerstëtzt. Dës Ënnerstëtzung (Begleedung & Förderung) baséiert sech op d'Stärkten an d'Interessen vum Kand.

Wéi gi mir vir?

- Info-Blat fir d'Elteren (Cycle 1.2.) am Ufank vum Schouljoer
- Observatiounen an der Schoul (Motoreschen Dépistage bestoend aus 14 motoreschen Übungen)

Wat kucke mir?

- Grobmotorik (Gläichgewicht, verschidden Koordinatiounen, ...)
- Handmotorik (schneiden, molen, pechen, ...)

Am Fall wou d'Kand kéint vun eiser präventiver Aarbecht profitieren:

- Austausch mat den Elteren an mam Schoulpersonal
- Mam Accord vun den Elteren proposéieren mir eng präventiv Förderung an der Motorik (individuell oder am Grupp)

Käschten?

- Dëse Service gëtt finanziert vum Ministère de l'Education nationale



Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des „Centre pour le développement moteur“ (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben, ...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das „Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend“ finanziert und ist daher kostenlos.



Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées:

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts?

Notre offre est financée par le « Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse » et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison | L-1483 STRASSEN

Tél.: (352) 44 65 65-1 | Fax: (352) 44 22 89

www.cc-cdm.lu

15. L'enseignement fondamental

Spécificités :

- âge des enfants: 3 à 12 ans
- 9 années de scolarisation réparties sur quatre cycles d'apprentissage
- tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le 1er septembre doit fréquenter l'école fondamentale
 - le cycle 1 (3 à 4 ans) l'éducation précoce est facultative
 - le cycle 1.1. & 1.2 (4 à 6 ans)
 - les cycles 2 à 4 (6 à 12ans)

Les directions de l'enseignement fondamental

Les différentes missions :

la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;

la consultation et l'accompagnement des professionnels ;

l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;

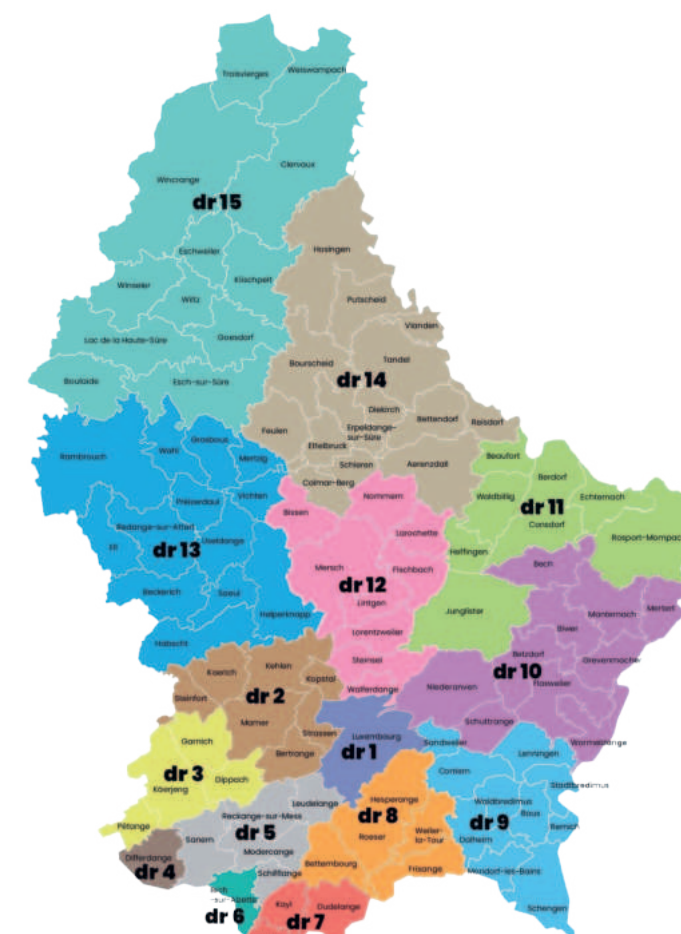
la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Après concertation avec les présidents des comités d'écoles, les directions de l'enseignement fondamental :

- organisent les mesures d'inclusion scolaire ;
- suivent la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire ;
- déterminent les priorités en matière de développement professionnel des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

Lorentzweiler fait partie de la Direction de Mersch (dr 12) qui englobe également les communes de :

- Bissen,
- Fischbach,
- Larochette,
- Lintgen,
- Mersch,
- Nommern,
- Steinsel,
- Walferdange



16. Direction de l’Enseignement fondamental - Région 12 Mersch

La Direction de l’enseignement fondamental région 12 (Mersch) est composée d’une équipe dirigeante réunissant un directeur et deux directeurs adjoints.

Le directeur assure la fonction de chef hiérarchique pour le personnel enseignant, socio-éducatif et administratif. Il représente le ministre de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse dans la région, garantissant ainsi une liaison directe entre les écoles locales et le ministère.

L’équipe de direction veille au bon fonctionnement des écoles de la région. Elle prend en charge la gestion administrative, assure le suivi pédagogique et accompagne le personnel dans sa pratique professionnelle. Elle joue également un rôle clé dans la communication et le réseautage avec les différents partenaires du domaine scolaire.

L’un des directeurs adjoints est spécialement chargé de l’inclusion scolaire. Il préside la Commission d’inclusion (CI) et coordonne le soutien apporté aux élèves à besoins spécifiques, afin de leur offrir un encadrement adapté à leurs besoins.

Cette organisation permet de répondre aux besoins diversifiés des élèves et de soutenir efficacement le personnel éducatif, tout en garantissant une gestion administrative rigoureuse et une communication fluide avec toutes les parties prenantes du secteur éducatif.

D’Direktioun vum Enseignement fondamental Regioun 12 (Miersch) besteet aus engem Direkter an zwee Sous-Direkteren.

Den Direkter huet d’Funktoun als hierarchesche Chef vum Léierpersonal souwéi vum sozio-edukativen an administrative Personal. Hie representéiert de Minister fir Educatioun, Kanner a Jugend an der Regioun a suergt fir en direkte Lien tëscht dem Ministère an de lokale Schoulen.

D’Direktiounsekipp suergt fir ee gudde Fonctionnement vun de Schoulen an der Regioun. Si iwwerhëlt d’administrativ Gestoun, assuréiert de pedagogesche Suivi a begleet d’Personal an hirer berufflecher Praxis. Zousätzlech spillt si eng zentral Roll an der Kommunikatioun a Vernetzung mat de verschiddene Partner aus dem schoulesche Kontext.

Ee vun de Sous-Direktere këmmert sech ëm déi schoulesch Inklusioun. Hie presidéiert d’Inklusiounskommissioun a koordinéiert d’Ënnerstëtzung fir Schüler mat spezifische Besoinen, fir hinnen eng Betreierung ze bidden, déi un hir individuell Bedierfnesser ugepasst ass.

Dës Organisatioun erméiglecht et, op déi verschidde Besoine vun de Schüler anzegoen an d’Léierpersonal z’ënnerstëtzen, während se eng efficace administrativ Gestoun an eng fléissend Kommunikatioun mat allen implizéierten Acteuren am Educatiounssecteur garantéiert.

Contact / Kontakt :

E: secretariat.mersch@men.lu
E: direction.mersch@men.lu
T : 247-55810

Site internet: <https://diref12.lu>

Direction de l’Enseignement
fondamental – Région Mersch

Siège principal Bissen:
22, ZAC Klengbousbiérg
L-7795 Bissen

Annexe Mersch:
5 rue des Prés
L-7561 Mersch



Mike HECKER

Alain REEF

Marc JACOBY

17. Institutrices spécialisées en développement scolaire (I-DS)

Les missions de l’instituteur spécialisé en développement scolaire :

- Encourager les écoles à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l’amélioration des apprentissages, ainsi que de contribuer à leur diffusion dans le contexte du plan de développement de l’établissement scolaire (PDS).
- Prêter assistance au président du comité d’école ou de son délégué dans la coordination des travaux d’élaboration, de rédaction, d’implémentation et d’évaluation du PDS.
- Tenir le directeur de région au courant sur l’avancement du PDS.
- Soutenir les enseignants qui demandent une assistance personnalisée dans leur travail pédagogique.



Hamelle Sophie

Contact: sophie.hamelle@ifen.lu



Straus Anne

Contact: anne.straus@ifen.lu

18. Instituteur spécialisé en compétences numériques (i-CN)

Medie verstoen a mediekompetent ginn - den i-CN an der Lorentzweiler Schoul.

Als i-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques) ënnerstëtzen ech är Schoul bei der Entwécklung a Fërderung vun digitale Kompetenzen – eng wichteg Aufgab an enger Welt déi ëmmer méi digital gëtt.

Meng Haaptaufgabe bestinn doranner, de Schüler, de Schülerinnen an hiren Enseignante ganz konkret beim kompetente, kreativen a verantwortungsvolle Gebrauch vun digitale Medien ze hëllefen a stinn hinnen dofir als Ressource zur Verfügung.

Déi vill Projeten, Iddien a Konzepter, déi an alle Cycle entstinn, sinn e gutt Zeechen, datt d’Ekip dem Asaz vun digitale Medie ganz oppen a positiv géintiwuer steet a weess wat d’Schüler an d’Schülerinne brauchen. Nieft den Aktivitéite mat de Kanner an den Enseignanten, kann ech als Mediepedagog awer och Input op Elterenowenter ginn, resp. d’Elterevertrieder an d’Gemeenge beroden, wéi een all Schoulpartner op déi digital Erausfuerderunge virbereede kann. Zanter fënnef Joer ënnerstëtzen ech déi 9 Schoulen aus der Regionaldirektioun 12 an

dee ganz positive Feedback weist, wéi wichteg Schoulentwécklung am Beräich vun den digitale Medien ass.

Et ass flott ze gesinn, datt d’Lorentzweiler Schoul um richtege Wee ass fir d’Kanner kompetent op d’Erausfuerderunge vum 21. Joerhonnert virzubereeden an ech freeë mech op e gudden Echange a vill nei Projeten.



Carlo Thimmesch

Contact: carlo.thimmesch@ifen.lu



Lorentzweiler, den 24. Juni 2025

Kommunikatioun

D’Gemeng Lorentzweiler zesummen mat der Croix-Rouge deelen Iech mat, dass de LOFT-Lokale Familijentreff Lorentzweiler den 15. Juli 2025 seng Aktivitéiten opgehalen huet.

D’Elterenaarbecht bleift natierlech e wichtege Schwéierpunkt fir d’Gemeng.

Mir weisen drop hin, dass den « Eltere Forum », e Service vum Educatiounsministère, mat Sätz zu Lorentzweiler, Ënnerstëtzung a Servicer fir Elteren mat Kanner vun 0-18 Joer ubitt.

D’Maison Relais an d’Crèche Zwergenhaus stinn Iech nieft dem « Eltere Forum » weiderhin gären als Uspriechpartner fir Froen a Sujete ronderëm d’Elterenschaft zur Verfügung.

Hei ënnendrënner d’Adressen vun allen Servicer, déi fir Elteren relevant sinn:

Eltereforum Lorentzweiler 30, route de Luxembourg L-7372 Lorentzweiler Tel.: 621 520 403	Bureau de la Population de la commune de Lorentzweiler 87, route de Luxembourg L-7373 Lorentzweiler Tel: 33 72 68 701
Maison Relais 10, rue Jean-Pierre Glaesener L-7358 Lorentzweiler Tel.: 26 33 68 - 920	OSSTELO (Office Social Steinsel-Lorentzweiler) 1, rue des Près L-7333 Steinsel Tél: 20 80 02 35-20
Crèche Zwergenhaus 12, rue Jean-Pierre Glaesener L-7358 Lorentzweiler Tel.: 26 33 68 - 1	Maison des Jeunes “An der Sonn” 142-144, route de Luxembourg L-7374 Helmdange Tel: 33 94 84
Enseignement fondamental 2, rue Jean-Pierre Glaesener L-7358 Lorentzweiler Tel: 33 72 68 883	Eltereschool Fondation Kannerschlass 12, rue Winston Churchill L-4434 Soleuvre Tel: 59 59 59-1

E grouse Merci geet un sämtlech Partner, déi zesummen mam Loft geschafft hunn, e.a.: d’Croix-Rouge, de Schäffen- a Gemengerot souwéi d’Fondation André Losch fir hir finanziell Ënnerstëtzung an de leschte Joren.

E ganz besonnesche Merci geet un déi Responsabel vum LOFT, d’Madamm Lisa GOERGEN, d’Maison Relais, d’Crèche Zwergenhaus, d’Schoul, d’Jugendhaus souwéi all d’Elteren an aner Persounen aus der Gemeng, der APEPP, dem Elteren Comité vun der Crèche, UP Fondation, Omega 90, ASTI, Bee Secure an den « Eltere Forum », déi hir Zäit, Energie a Ressourcë fir de Projet zur Verfügung gestallt hunn, Veranstaltungen an Elteren Owender organiséiert an esou e wichtege Beitrag geleeacht hunn.

Am LOFT sinn vill schéin a wäertvoll Kontakter entstanen – Mënschen mat ënnerschiddlechen Hannergrënn sinn zesummekomm, hunn sech géigesäiteg ënnerstëtzt, Erfarungen ausgetosch a vill vuneneen geléiert. Dës Verbonnenheet, déi duerch Gesprécher, gemeinsam Aktivitéiten a Vertrauen gewuess ass, ass eng wäertvoll Ressource, fir eise « pacte du vivre-ensemble interculturel », deen d’Gemeng elo kierzlech zesummen mam Familljeministère ënnerschriwwen huet.

Zum Schluss informéieren mir Iech, dass d’Madamm Lisa Goergen, Coordinatrice vum LOFT, weider hei zu Lorentzweiler bleift an de Posten vun der Responsabel-Adjointe am Cycle 1 an der Maison Relais iwwerhëlt.

De Schäfferot zesumme mat der Direktioun vun der Croix-Rouge

SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE

TEL.: 48 07 79
WWW.SKKD.LU
INSCRIPTION EN LIGNE

Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Service social Krank Kanner Doheem

Le « Service Krank Kanner Doheem » est un des services de Femmes en Détresse asbl, qui offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades. Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité. Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde. Pour les familles monoparentales, le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable. Les gardes ont lieu entre

7.00 et 19.00 heures. La durée d’une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite. Une visite médicale est indiquée au 2e jour de la garde. Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes. Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par convention entre Femmes en Détresse asbl et le Ministère de l’Égalité des Chances. Pour faciliter l’organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d’inscription en ligne www.fed.lu

GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung,
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche,
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für die kurzen Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Ein 3- bis 17-jähriges Kind, welches noch keine 150 cm groß ist, muss in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechenden Kindersitz oder einer Sitzerrhöhung Platz nehmen.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.



Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.



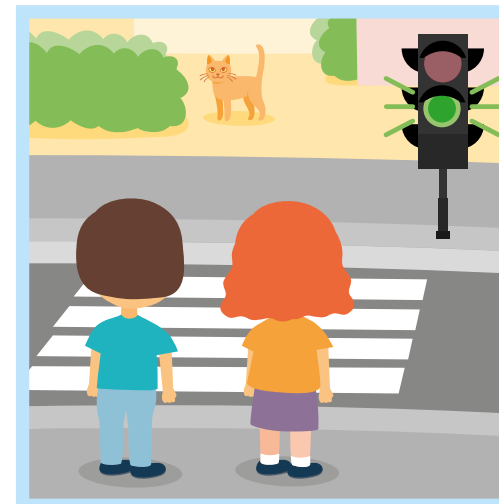
Ich schaue nach links, rechts, und nochmal
nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois
à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side
of the road before crossing it.



Ich überquere die Straße nur auf dem
Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour
piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the
traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte
Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs
et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes,
so that others can see me.



Félicitations et bonne continuation!

Cycle 4.2
2024/2025



Achèvement des cycles
de l'école fondamentale 2024/2025

A tous les élèves du cycle 4.2 de l'année scolaire 2024/2025, nous souhaitons plein de succès pour le futur développement scolaire en dehors de notre commune.

Abschluss der Zyklen
der Lorentzweiler Grundshule 2024/2025

Allen Schülern des Zyklus 4.2 des Jahrgangs 2024/2025, wünschen wir für die weitere schulische Entwicklung außerhalb unserer Gemeinde viel Erfolg.

Impressum

Le « Schoulbuet » est distribué gratuitement à tous les ménages de la commune de Lorentzweiler. Les articles publiés dans le présent bulletin concernant des organismes ou entités tierces n'engagent que la responsabilité de ces organes quant à la forme et au contenu. La responsabilité de la commune n'est pas engagée.

Éditeur responsable : Collège échevinal & Service communication.
Impression : Imprimerie Ossa, Niedervanven.
© Administration communale de Lorentzweiler. Tous droits réservés.



PRIME D'ENCOURAGEMENT POUR
ÉTUDIANTS ET ÉLÈVES MÉRITANTS
ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Coordonnées du demandeur											
Nom et prénom											
Matricule											
Numéro, rue											
Code postal	L -		Localité								
Téléphone											
E-Mail											
Coordonnées bancaires											
Nom de la banque											
Titulaire du compte											
N° compte IBAN	L	U									

Conditions d'octroi (veuillez cocher la case correspondante)

	Année scolaire réussie / Diplômes	Subside forfaitaire	Prime de mérite en fonction de la moyenne annuelle
☐	5 ^e à 2 ^e		100 € si moyenne > 45 points (75%) ou 3 capacités remarquables suivant certificat émis par la direction de l'établissement scolaire
☐	Diplôme de fin d'études secondaires	150 € en cas de réussite	100 € si moyenne > 42 points (70%)
☐	DAP	150 € en cas de réussite	100 € si moyenne > 42 points (70%)
☐	Diplôme de fin d'études universitaires	250 € en cas de réussite	

 Pour les écoles internationales ou européennes, veuillez remettre un certificat établi par l'établissement scolaire indiquant la moyenne annuelle / élève méritant

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande :

- Enseignement secondaire classique ou général (5^e - 2^e) :
 - copie du bulletin du dernier trimestre (semestre) de l'année scolaire 2024/2025
- Fin d'études secondaire classique ou général :
 - copie du certificat mentionnant la réussite à l'examen 2024/2025
 - relevé des notes à l'examen 2024/2025
- Études supérieures:
 - copie du certificat ou du diplôme universitaire de l'année 2024/2025

Délai pour la remise de la demande : 31 décembre 2025

Lorentzweiler, le _____
Signature

Règlement du 21 septembre 2023 relatif à l’allocation de
subsidés d’encouragement aux élèves et étudiants
méritants et subsidés

Article 1

Par subsidé on entend le subsidé scolaire et le cas échéant la prime scolaire accordés aux élèves et étudiants dans le cadre des règles qui suivent dans le présent règlement. Le subsidé est accordé aux élèves et étudiants domiciliés dans la commune de Lorentzweiler au moment de la demande du subsidé. La preuve de la résidence se fait par le service communal cumulable avec un subsidé étatique et/ou privé, mais il n'est pas cumulable avec un subsidé accordé par une autre commune. Le présent règlement ne s'applique pas aux élèves/étudiants :

- de l'enseignement fondamental
- ayant subi un échec scolaire.

Article 2

Le formulaire concernant la demande de subsidés et de primes scolaires est téléchargeable sur le site internet www.lorentzweiler.lu après la fin de l'année.

Le délai pour la remise du dossier complet est le 31 décembre de chaque année. Tout dossier incomplet à la date d'échéance ou remis hors délais ne sera pas pris en compte.

En cas de fraude ou de tentative de fraude par des déclarations inexactes, le bénéficiaire est tenu de rembourser intégralement les sommes accordées. Sans préjudice de sanctions pénales à prononcer par les tribunaux, il perdra en outre son droit ultérieur à un subsidé ou une prime de mérite.

Article 3

La demande de subsidé se fait par année scolaire passée avec succès pour les études secondaires de l'enseignement :

- secondaire classique et général (parcours professionnel inclus),
- européen, international, britannique et germano-luxembourgeois,
- privé reconnu par le Ministère ayant l'éducation dans ses attributions.

Article 4: Les études supérieures

Sont reconnus comme études supérieures, les études suivantes :

- les études universitaires,
- toute autres études supérieures reconnues comme telles par le ministère ayant l'éducation nationale dans ses attributions.

La demande de subsidé se fait par diplôme passé avec succès et à plein temps et non par année/semestre passé avec succès. Sont éligibles les diplômes suivants :

- 14^e,
- Brevet de maîtrise
- BTS, Bachelor et Master.

D’Elterevereenegung
vun der Luerenzweiler
Schoul (APEEP)

D’Elterevereenegung vun der Luerenzweiler Schoul (APEEP) besteet aus allen Eltere vun de Schüler aus der Gemeng Luerenzweiler, déi de Veräin benevole ënnerstëtzen, soulaang hir Kanner an der Primärschoul sinn. Während dem ganze Schouljoer ënnerstëtzt an organiséiert d’APEEP Eventer, convivial Momenter a Manifestatioune ronderëm d’Schoul, déi den Alldag vun de Kanner an der Schoul beräicheren.

- Kaffi/Croissant fir d’Rentrée
- Schmierekëschten de Cycle 1.1
- Spillerowend
- « Prett fir de Lycée » fir de Cycle 4.2
- Schoulmarathon
- Coupe scolaire
- Ofschlosskado fir de Cycle 4.2
- Schoulfest

Duerch d’finanziell Ënnerstëtzung vun den Eltere, kann d’Apeep weiderhin dës flott Aktivitéiten fir d’Kanner organiséieren.

Am Interesse vun de Kanner, kënnen all d’Eltere e Joresbäitrag vu mindestens 5 € pro Famill, op de CCPL Compte vun der Elterevereenegung iwwerweisen:

IBAN LU32 1111 0738 3821 0000
(Mentioun: Cotisation APEEP, Numm + Klass vum Kand).

Dir wëllt matmaachen? Mëllt iech bei eis:
comite@apeep.lu
www.apeep.lu
www.facebook.com/APEEPLOR



L’Association des Parents
d’Élèves de l’École de
Lorentzweiler (APEEP)

L’Association des Parents d’Élèves de l’École de Lorentzweiler (APEEP) rassemble tous les parents d’élèves de la commune qui s’engagent bénévolement dans l’association, tant que leurs enfants fréquentent l’enseignement fondamental. Tout au long de l’année, l’APEEP soutient et organise divers événements, moments de convivialité et manifestations autour de l’école, enrichissant ainsi le quotidien des enfants.

- Café/croissant pour la rentrée
- Boîtes à sandwich pour le cycle 1.1
- Soirée jeux de société
- « Prett fir de Lycée » pour le cycle 4.2
- Marathon de l’école
- Coupe scolaire
- Cadeaux pour le cycle 4.2
- Fête scolaire

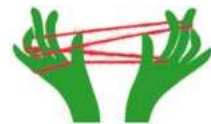
Grâce à la cotisation des parents, l’APEEP investit dans une scolarité agréable pour chaque enfant. Dans l’intérêt des enfants, nous invitons tous les parents à verser une cotisation annuelle de minimum 5 € par famille sur le compte CCPL de l’APEEP :

IBAN LU32 1111 0738 3821 0000
(Mention : Cotisation APEEP, nom + classe de l’enfant).

Merci de votre soutien !

Vous désirez nous rejoindre ? Contactez-nous :
comite@apeep.lu
www.apeep.lu
www.facebook.com/APEEPLOR





ELTERESCHOUL/ECOLE DES PARENTS - Qui sommes-nous?

Lancée en 2002, l'École des Parents (Eltereschoul) est le service de prévention et de formation pour parents de la Fondation Kannerschlass.
Nous nous adressons à tous les parents (des futurs parents aux parents d'adolescents) ayant envie de se rencontrer en groupe, de discuter et d'échanger sur la parentalité, l'éducation des enfants et la vie de famille.

NOTRE OFFRE :

ELTERESCHOUL DOHEEM - Les webinaires pour parents

Nous proposons une 30e de webinaires sur l'éducation des enfants. Nos thèmes sont très diversifiés de manière à ce que les parents d'enfants de tout âge puissent trouver un sujet qui les intéresse. Ces webinaires sont gratuits et proposés en LU, FR ou EN. Inscriptions : Code QR en bas de cette page.

Voici le programme pour parents d'enfants de 4-12 ans des mois à venir:

23/09/25 19:00 Learning made a child's play!

06/10/25 19.00 Comment proposer un goûter sain à mon enfant ?

23/10/25 18.00 Influenceur - derrière les « J'AIME » : La vérité cachée

27/10/25 18.00 Mieux comprendre les défis de la parentalité !

16/12/25 18.00 Stressbewältigung am Familjenalltag!

14/01/26 18.00 D'Pubertéit- eng Aventure

21/01/26 18.00 Rules and limits in everyday life with our children

03/02/26 18:00 Geschwëster- zesammen duerch déck an dënn



ELTERESCHOUL EN MODE PRÉSENTIEL - Pour crèches, maisons relais, écoles

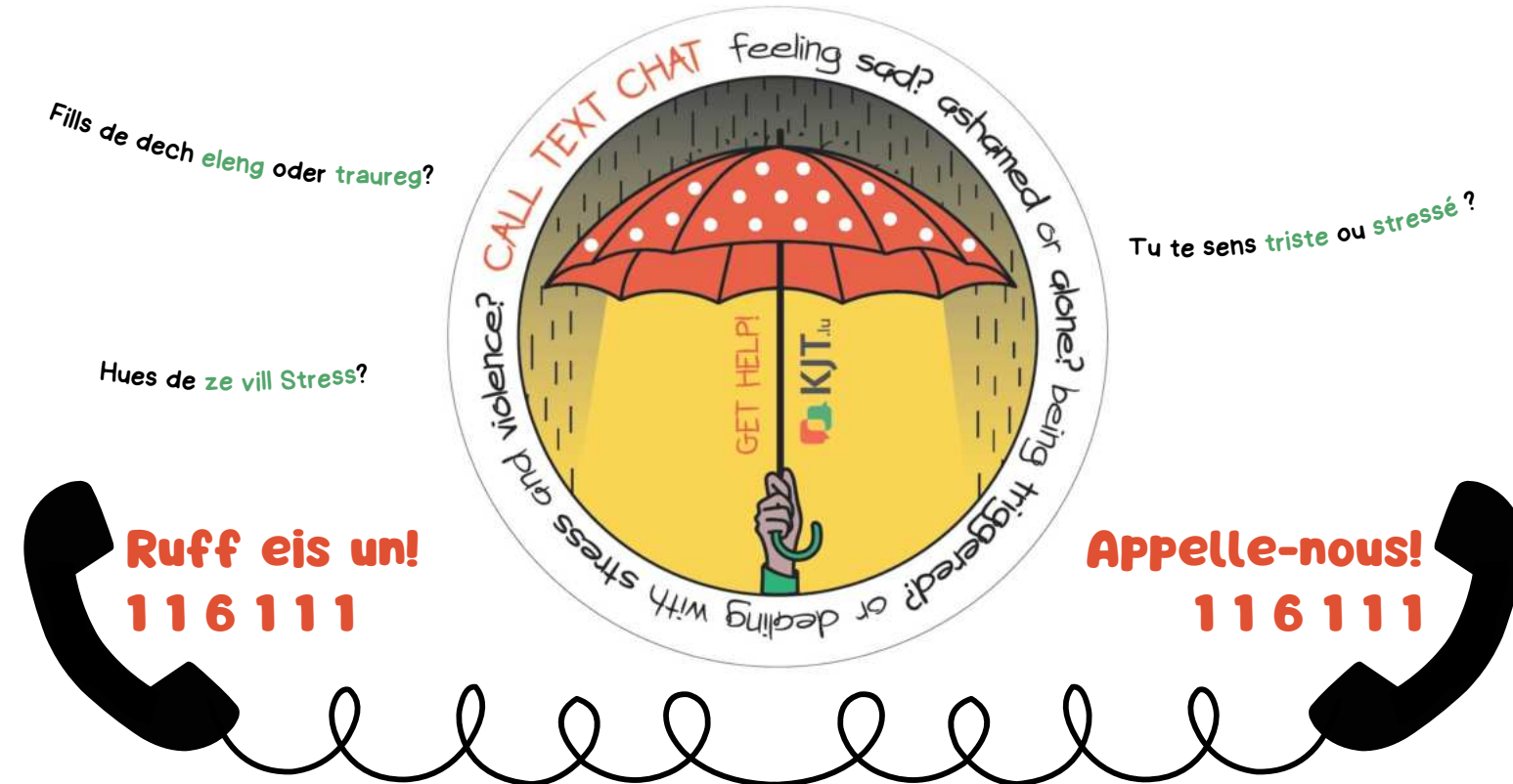
Le concept prévoit une étroite collaboration avec des institutions et services des milieux sociaux et éducatifs permettant de rencontrer les parents « là, où ils se trouvent ». Nous organisons sur demande des activités thématiques et des cours pour tous les groupes de parents.

ELTERESCHOUL - Contact

Si vous voulez organiser une activité avec l'École des Parents ou avez besoin de plus d'informations sur notre offre, n'hésitez pas à nous contacter :

Eltereschoul J. Korczak - Antenne Centre
Nathalie Schaeffer, Éducatrice graduée, Coordinatrice
Tél : 691 46 79 19 Mail : eltereschoul-centre@kannerschlass.lu

L'agenda de toutes nos activités (en ligne et en présentiel) est disponible sur notre site internet www.kannerschlass.lu ou via le code QR ci-joint.



Le KJT et ses services

Kanner-Jugendtelefon

Conseils anonymes et informations pour les enfants et les adolescents
Numéro gratuit: 1 1 6 1 1 1



Online Help

Conseil en ligne via www.kjt.lu
Depuis 2015, ce service est proposé en anglais aux enfants, adolescents et parents



Elterentelefon

Conseils et informations pour parents, grands-parents et professionnels
Accessible en anglais, le lundi de 18h à 20h
Numéro gratuit: 8002 4444



Chatberodung

Chat en direct pour enfants et adolescents par des adolescents via www.kjt.lu



BEE SECURE Helpline

Conseils et orientations pour une utilisation sûre des médias digitaux par téléphone au 8002 1234 ou [online](http://www.kjt.lu)





Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle section d' 'Art à l'école' à Lorentzweiler. Dans ce contexte des ateliers créatifs seront organisés pour l' année scolaire 2025 / 2026.

Ces activités artistiques offrent un espace d'expression, un moyen de communiquer ses émotions et de développer la confiance en soi.

Elles s'adressent notamment à des élèves qui ont une passion pour l'art et qui adorent s'exprimer de façon créative.

Les enfants y auront l'opportunité de découvrir différentes techniques et matériels tels que: le dessin, la peinture, le collage, le bois, la céramique, des techniques mixtes,.....

Les cours débuteront la première semaine du mois d'octobre et auront lieu dans l'atelier de l'école fondamentale de Lorentzweiler. Ils n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés .

Cycle 2
mardi 13h - 14h45

Cycle 3
lundi 16h - 17h45

Les inscriptions ont eu lieu en juillet et les cours sont complets.

Wir freuen uns, Ihnen mitteilen zu können, dass in Lorentzweiler eine neue Abteilung von „Kunst in der Schule“ eröffnet wird. In diesem Zusammenhang werden im Schuljahr 2025 / 2026 kreative Kurse organisiert.

Die künstlerischen Aktivitäten bieten einen Raum, um sich auszudrücken, Emotionen zu kommunizieren und Selbstvertrauen zu entwickeln.

Sie richten sich insbesondere an Schüler, die eine Leidenschaft für Kunst haben und es lieben, sich kreativ auszudrücken.

Die Kinder haben die Möglichkeit, verschiedene Techniken und Materialien wie Zeichnen, Malen, Collage, Holz, Keramik, Mischtechniken, zu entdecken.

Die Kurse beginnen in der ersten Oktoberwoche und finden im Atelier der Grundschule in Lorentzweiler statt. Während der Schulferien und an Feiertagen finden sie nicht statt.

Cycle 2
Dienstags 13h - 14h45

Cycle 3
Montags 16h - 17h45

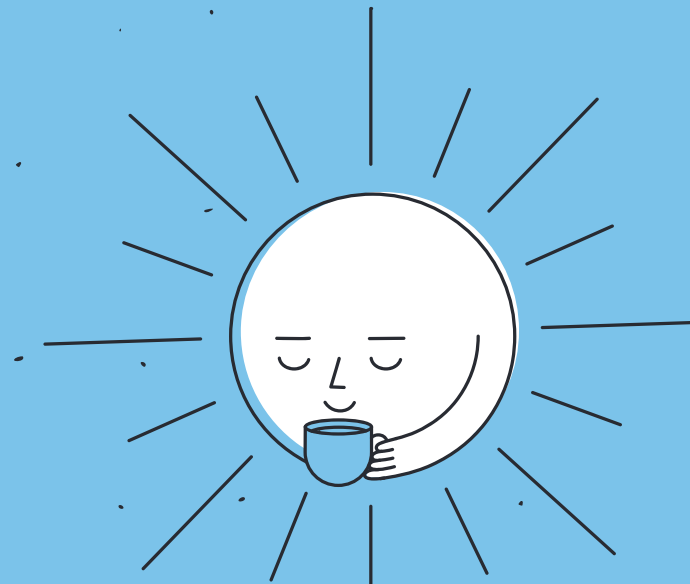
Die Einschreibung fand bereits im Juli statt und die Kurse sind komplett belegt.

Frais de participation /
Teilnahmegebühren

60€

Blum Laura et Goethals Anne Sophie (cycle 3)
Beffort Jill et Muller Jil (cycle 2)

laura.blum@education.lu / jill.beffort@education.lu



RENTRÉE **15/09/2025** KAFFI & CROISSANT FIR D'ELTEREN

D'Elterevereenegung Gemeng Luerenzweiler (APEEP) invitéiert all Elteren den éischte Schouldag, op hiren traditionelle Kaffi & Croissant de 15. September ab 8:00 um Parvis vun der Spillschoul. Nodeems d'Elteren hir Kanner an der Schoul ofginn hun, offréiert d'Elterevereenegung Kaffi a Croissant.

L'Association des Parents des Elèves de l'Ecole Fondamentale de Lorentzweiler (APEEP) invite tous les parents à un café & croissants lundi le 15 septembre à partir de 8:00 sur le parvis de la Spillschoul. Après que les parents ont déposé leurs enfants à l'école, l'association des parents leur offre un café et un croissant.





Adresses utiles Wichtige Adressen

Direction de l'enseignement fondamental Région Mersch

Monsieur Alain Reeff

Siège principal Mersch

5, rue des Prés
L-7561 Mersch

Annexe Bissen

22, ZAC Kléngbousbiérg
L-7795 Bissen

T: 24 7-55810
direction.mersch@men.lu
secretariat.mersch@men.lu

Sociale

Centre Médico-Social

17, rue de la Gare
L-7535 Mersch

T: 32 58 20
simone.kieffer@ligue.lu

Crèche / Kinderkrippe

« Zwergenhaus »

12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

T: 26 33 68-1
zwergenhaus@croix-rouge.lu

Ecole fondamentale

Cycles 1-4 / Zyklus 1-4

Madame Nadine Jegen

T: 33 72 68-888
(pendant les heures de bureau)
nadine.jegen@education.lu

Administration Communale / Gemeindeverwaltung

87, rte de Luxembourg
L-7373 Lorentzweiler

T: 33 72 68-701
population@lorentzweiler.lu
www.lorentzweiler.lu

Conciergerie

10-12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

T: 33 72 68-883
conciierge@lorentzweiler.lu

Médecine scolaire

Centre Médico-Social

17, rue de la Gare
L-7535 Mersch

T: 32 58 20-1
ligue@ligue.lu

Maison Relais

Cycle 1

10-12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler
T: 26 33 68 - 868
relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

Cycles 2-4

38, rue St. Laurent
L-7370 Lorentzweiler
T: 26 33 68-920

PIDAL (Piscine)

rue des Prés
L-7246 Walferdange

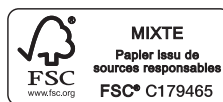
T: 33 91 72-1
info@pidal.lu



L Ecole Fondamentale
Lorentzweiler



Administration
Communale de
Lorentzweiler



Imprimerie OSSA, Niederanven



myclimate
neutral
Imprimerie
myclimate.org/01-18-878020